

**REPONSE DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL
à la Simple question Alexandre Berthoud –
Initiative en lien avec l'agriculture du 13 juin ; quelle est la position du Conseil d'Etat ?
(21_QUE_21)**

Rappel de l'intervention parlementaire

Le 13 juin prochain, la population Suisse est amenée à s'exprimer sur deux initiatives en lien avec l'agriculture soit l'Initiative pour une eau potable propre et l'initiative pour l'interdiction des pesticides.

Tant le Conseil Fédéral que le parlement fédéral invitent à refuser celles-ci car elles auraient entre autres un effet négatif sur la production de produits suisses et donc un besoin important en importation, soit sur des produits sur lesquels aucun contrôle efficace ne peut être effectué.

Au vu de ce qui précède, je pose donc la question suivante au Conseil d'Etat : quelle est la position du Conseil d'Etat, soit sa recommandation de vote ?

Réponse du Conseil d'Etat

Conformément aux règles que le Conseil d'Etat s'est fixées de longue date à propos de ses prises de position en tant que gouvernement cantonal sur des objets de votations fédérales, ce dernier ne s'exprime comme tel que lorsque cette démarche recueille l'accord de tous ses membres.

En l'occurrence, cette condition n'est pas remplie de sorte que le Conseil d'Etat vaudois n'a pas pris position, chacun.e de ses membres demeurant libre de s'exprimer à titre individuel.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 2 juin 2021.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

V. Grandjean